

***Note aux étudiants admissibles en 2^{ème} année Mastère professionnel (GAR, PMF, E-MNG, E-MKG, EDEN, CI, MRH, AI, AFC et InAE)
(Année Universitaire 2013-2014).***

Les étudiants admissibles en deuxième année mastère professionnel (GAR, PMF, E-MKG, E-MNG, EDEN, CI, MRH, AI, AFC et InAE) sont informés que le deuxième (dernier) dépôt des rapports de stage se fera au guichet du service Mastère le :

Vendredi 19/12/2014 entre 09h et 15h

et

Samedi 20/12/2014 entre 09h et 12h00.

Lors de dépôt, les étudiants sont tenus de fournir les documents suivants :

- Trois copies du rapport de stage (obligatoirement signées par l'encadrant universitaire) et une version numérique sur CD ;
- Le reçu de paiement de la tranche complémentaire de l'année universitaire encours (2014-2015) ;
- Trois copies de **l'attestation de stage doivent être attachées** au rapport du stage ;
- une fiche de dépôt minutieusement remplie et signée par les concernés (cette fiche est téléchargeable à partir du site de l'ESSECT : www.essect.rnu.tn)

N/B : Dépassant ces délais l'étudiant sera considéré comme défaillant et n'a plus le droit de demander une autre prolongation. De même, il ne peut pas avoir son diplôme et son attestation de réussite.

L'administration